



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION « DAMIEN JOUE »

L'Assemblée Générale Constitutive de l'Association « **DAMIEN JOUE** » s'est tenue le 16 janvier 2020. Un conseil d'administration s'est tenu à l'issue de celle-ci.

Ordre du jour :

1. Création de l'Association,
2. Rédaction des Statuts,
3. Constitution du Conseil d'Administration,
4. Questions diverses.

Présents : Francine DESSIS, Etienne GOUARD, Nadine GOUARD, Elisabeth LAFFOND, Marie-Ange PUGA.

Excusé : Damien BARRA.

La séance débute à 14h.

1) Création de l'Association.

Nadine GOUARD est maman d'un adulte autiste Damien, pour lequel elle crée des outils pédagogiques qui lui apportent de l'autonomie. Elle souhaite proposer ces outils ludiques et pédagogiques aux autres personnes en situation de handicap et qui ont les possibilités cognitives d'accéder à leurs contenus.

L'association « **DAMIEN JOUE** », s'inscrit dans une démarche ludique et pédagogique. Par le biais de jeux de société, l'association souhaite apporter une plus grande autonomie chez les personnes en situation de handicap.

L'association doit être un lieu de travail, de création d'outils à l'attention de personnes en situation de handicap.

L'ensemble des membres présents accepte la création.

2) Statuts de l'association.

Il est ensuite procédé à l'élaboration des statuts joints en annexe.

L'ensemble des membres présents accepte les statuts.

3) Constitution du Conseil d'administration.

Comme cela a été décidé lors de la rédaction des statuts, il est décidé que 3 à 7 membres siégeront au conseil d'administration. Les 4 candidats se présentent et leurs candidatures sont retenues. Leur rôle sera de gérer l'association, se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres, contrôler les dépenses courantes et les actes d'administration, préparer le budget, convoquer les assemblées générales, élire les membres du bureau, décider de l'ouverture des comptes et des délégations de signatures, mettre en œuvre la politique définie par l'assemblée générale. Liste des membres en annexe.

L'ensemble des membres présents accepte la constitution du C.A. et son rôle tel qu'il est défini.

4) Constitution du bureau

Le bureau est ensuite constitué, il est composé de :

La Présidente, Nadine GOUARD, qui représente l'association dans tous les actes de la vie civile et qui veille au respect de la législation.

La Vice-Présidente, Elisabeth LAFFOND, assiste la présidente.

La Secrétaire, Francine DESSIS, chargée de la tenue des différents registres et de la rédaction des procès-verbaux qu'elle signera afin de les certifier conformes.

La Trésorière, Marie-Ange PUGA, partagera avec la présidente la gestion de l'association. Elle disposera aussi conjointement avec la présidente de la signature sur les comptes bancaires. Elle rendra compte de sa gestion en bureau et devant l'assemblée générale.

L'ensemble des membres du CA présents accepte la constitution du bureau et son rôle tel qu'il est défini.

5) Questions diverses.

Quel sera le coût de l'adhésion ?

Il est décidé de fixer l'adhésion à 10€/an.

La Présidente est chargée d'entreprendre les démarches pour déclarer l'association, la faire connaître, rechercher les financements. La Présidente s'engage à informer les membres du bureau des démarches qu'elle entreprend.

Dès réception de la déclaration en Préfecture la présidente et la trésorière ouvriront un compte à La Banque Postale.

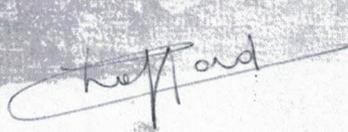
L'Assemblée générale constitutive se termine à 15h.

Fait à Bordeaux le 16 janvier 2020,

La Présidente,



La Vice-Présidente,



La Secrétaire,



La Trésorière,

